DEPARTEMENT :
PAS - DE - CALAIS
CANTON :
AIRE SUR LA LYS
COMMUNE :
ISBERGUES

N° A 2024-025

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE

Le Maire d'ISBERGUES,

VU la demande de Monsieur LEMAIRE Thierry, président du club d'échecs de l'amicale laïque de Molinghem « la tour infernale », domicilié à ISBERGUES, 3 rue de la résistance, sollicitant l'autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons des 1er et 3ème groupes, le mercredi 1er mai 2024 de 9 heures à 20 heures à la salle Charles Cattez.

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 49 du code des débits de boissons ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'art. L 48 du code des débits de boissons.

Agrément : 62SP01-1684 du 15 mars 2001.

OBJET :

Autorisation d'ouverture
d'un débit de boissons temporaire
des 1er et 3èmegroupes.

ARRETE

Article 1er : Monsieur LEMAIRE Thierry, président du club d'échecs de l'amicale laïque de Molinghem « la tour infernale » est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire des 1er et 3ème groupes à l'occasion d'un tournoi open jeunes d'échecs qui se déroulera à Isbergues, salle Charles Cattez, le mercredi 1er mai 2024 de 9 heures à 20 heures.

A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à ISBERGUES, le vingt-cinq janvier deux mil vingt-quatre.

Le Maire,

MAIRIE D'ISBERGUES
62330